



Industry  
Canada Industrie  
Canada

# RÉFORME DE LA *LOI* *CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS* *PAR ACTIONS*

Que signifie-t-elle pour mes  
activités professionnelles?

La Direction générale des corporations  
mai 2002



# Points saillants de la réforme

- Accroissement de la participation des actionnaires
- Réduction des exigences relatives au lieu de résidence des administrateurs
- Élargissement du droit à indemnisation et clarification des moyens de défense des administrateurs
- Prise en compte des changements technologiques
- Élimination du chevauchement avec la législation relative aux valeurs mobilières
- Abrogation des restrictions touchant l'aide financière



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Aperçu de l'exposé

- Objectif : que pouvons-nous/devons-nous faire différemment?
- Résumé
  - Incidence de la réforme de la LCSA sur les rapports avec la Direction générale des corporations
  - Incidences de la réforme de la LCSA sur
    - les documents des sociétés
    - les assemblées des sociétés
  - Aperçu général de la réforme de la LCSA



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Projet de loi S-11

- promulgation : 24 novembre 2001
- examen
  - dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur (soit d'ici novembre 2006)
  - tous les 10 ans par la suite (2016, 2026, 2036...)



Industry  
Canada Industrie  
Canada

## I. Documents exigés pour la constitution en société et examen des sociétés

- lieu de résidence des administrateurs
- adresse du siège social
- dénomination sociale
- personnes habilitées à signer



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Lieu de résidence des administrateurs

- Règle générale = 25 p. 100
- Exigence éliminée dans le cas des comités du conseil d'administration
- Exceptions à la règle de 25 p. 100 :
  - <4 administrateurs
  - Restrictions touchant la détention d'actions
- Avis obligatoire en cas de changement d'adresse de l'administrateur



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Siège social

- Mention de la province ou du territoire plutôt que du lieu
- Incidences
  - Clauses modificatrices : non exigées, sauf si le nouveau siège social se trouve à l'extérieur de la province ou du territoire
  - Formule 3 : toujours exigée



# Dénominations sociales

- Marques officielles
  - p. ex. Olympique
- Formes combinées du français et de l'anglais
  - p. ex., Automobiles ABC Cars



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Personnes habilitées à signer

- Le signataire est-il un administrateur ou un dirigeant, ou a-t-il :
  - une connaissance suffisante de la société?
  - le pouvoir de signer au nom de la société?
- Si vous répondez oui à ces deux questions, le signataire :
  - pourra signer les formules 3, 6 et 22
  - ne pourra pas signer les autres formules, comme les statuts
- La qualité, et non le titre, du signataire doit être indiquée sur la formule.



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Signatures (suite)

- Document signé par plus d'un individu :
  - les signatures peuvent figurer sur plusieurs documents
- Signature visant à approuver un état financier :
  - la signature peut être une reproduction



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Examen corporatif

- Certificats de conformité
- Copies ou extraits de documents
- Rectifications et annulations
- Dissolution et reconstitution
- Dispenses



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Rectifications

- Le directeur peut maintenant :
  - demander des modifications aux documents déposés
  - corriger les erreurs manifestes



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Annulations

- Annulation des certificats et des statuts constitutifs délivrés de façon erronée
  - à l'initiative du directeur
    - erreur manifeste
    - erreur commise par le directeur
    - ordonnance judiciaire
    - absence de compétence du directeur
    - aucun préjudice aux actionnaires ou aux créanciers



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Annulations (suite)

- À la demande de la société, pourvu que
  - l'annulation soit approuvée par les administrateurs
  - l'annulation reflète l'intention de la société
  - l'annulation ne porte pas préjudice aux actionnaires et aux créanciers
  - aucun différend n'existe entre les administrateurs ou les actionnaires au sujet de la demande d'annulation, et
  - la société ne se soit pas prévalu de ses statuts ou que les tierces parties consentent à l'annulation



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Dissolution

- Dissolution immédiate pour défaut de paiement des droits
- Pas de publication dans la *Gazette du Canada*
- Dissolution des sociétés insolvables ou en faillite
- Dissolution des sociétés n'ayant pas d'administrateur



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Reconstitution

- Définition des « intéressés »
- Pouvoir discrétionnaire du directeur quant à la délivrance d'un certificat de reconstitution
- Entrée en vigueur de la reconstitution à la date qui figure sur le certificat
- Les reconstitutions sont rétroactives



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Dispenses

- Les dispenses découlent d'une décision et non d'une ordonnance
- Sociétés ayant fait appel au public



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Pouvoirs du directeur et droits

- Refus des documents déposés
- Formules
- Appel des décisions du directeur



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Refus des documents déposés

- Le directeur peut refuser de délivrer un certificat de constitution en société
- Ce pouvoir se limite aux cas de contravention indiqués par :
  - l'avis concernant l'adresse du siège social
  - l'avis concernant les administrateurs



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Formules

- Elles ne sont plus prescrites par règlement
- C'est maintenant le directeur qui les « établit »



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Appel des décisions du directeur

- Décisions ajoutées à celles qui peuvent être portées en appel :
  - conditions dont une dispense est assortie
  - octroi d'une dispense
  - reconstitution d'une société
  - conditions d'une reconstitution
  - certificat de conformité
  - rectification
  - annulation



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Technologie

- Documents envoyés au directeur
- Publication sur le site web
- Signatures électroniques



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## II. Répercussions de la réforme de la LCSA sur les documents des sociétés

- Statuts constitutifs
- Règlements administratifs
- Procès-verbaux des assemblées et réunions



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Modifications facultatives aux statuts constitutifs

- Détermination du nombre d'actions de chaque série et des conditions afférentes aux actions
- Tenue des assemblées des actionnaires à l'extérieur du Canada



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Modifications facultatives aux règlements administratifs

- Les sociétés peuvent conserver leurs registres administratifs et comptables à l'étranger



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Tenue des assemblées des actionnaires par voie électronique

- Assemblées des actionnaires tenues entièrement par voie électronique ou téléphonique
- Participation/vote par voie électronique/téléphonique aux assemblées des actionnaires



# Tenue des réunions des administrateurs par voie électronique

- Participation par voie électronique/téléphonique aux réunions des administrateurs



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Autres incidences sur les assemblées et réunions

- Convocation de l'assemblée annuelle dans les six mois suivant la fin de l'exercice
- Avis d'assemblée/date de référence: 21-60 jours avant la réunion
- Sociétés n'ayant pas fait appel au public : avis de moins de 21 jours



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Autres options

- Les sociétés peuvent fournir des avis ou d'autres renseignements par voie électronique
- Signature électronique des documents
- Consultation par les actionnaires des procès-verbaux faisant état des intérêts de l'administrateur
  - confirmation possible par une résolution des actionnaires



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Scrutins pendant les assemblées et réunions

- Inscription au procès-verbal d'une réunion ou assemblée = preuve du vote au sujet de la résolution
- Aucun scrutin n'est nécessaire si les fondés de pouvoir représentent au moins 5 p. 100 de toutes les voix exprimées



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Consentement de l'administrateur à son élection

- La personne présente à la réunion peut-elle s'opposer à son élection?
- Si la personne élue n'est pas présente, elle devra signifier son consentement
  - par écrit
    - soit avant d'être élue à titre d'administrateur
    - soit au plus tard 10 jours après son élection
  - ou en remplissant les fonctions d'administrateur



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Nombre d'administrateurs

- Absence de consentement ou de quorum
- Nomination d'administrateurs supplémentaires
- Administrateurs présumés



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Revue – Modifications touchant les documents de la société

- Clauses modificatrices :
  - province ou territoire du siège social
  - lieu de l'assemblée des actionnaires tenue à l'étranger
  - délégation aux administrateurs du pouvoir d'émettre des séries d'actions
  - forme combinée de dénomination



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Revue – Modifications touchant les documents de la société (suite)

- Modifications touchant les règlements administratifs
  - nécessaires dans les cas suivants :
    - . Délai de moins de 21 jours pour les avis d'assemblée des actionnaires (société fermée)
    - . Tenue des assemblées d'actionnaires entièrement par voie électronique



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Revue – Modifications touchant les documents de la société (suite)

- Modifications des règlements administratifs (suite) :
  - souhaitables
    - . pour restreindre la participation/le vote par voie électronique
      - à l'assemblée des actionnaires
      - à la réunion des administrateurs



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Revue – Modifications touchant les documents de la société (suite)

- Les statuts constitutifs ou les règlements administratifs empêchent-ils la société de se prévaloir
  - de la diminution à 25 % de la proportion d'administrateurs devant résider au Canada?
  - de la Règle permettant que les comités ne comptent aucun administrateur résidant au Canada?
  - de la possibilité d'ajouter ou de remplacer des administrateurs en raison des nombres minimal et maximal précisés?
  - de la possibilité de permettre aux administrateurs et actionnaires de participer aux assemblées et réunions par un moyen de communication électronique?
  - des possibilités élargies en matière d'indemnisation et d'assurance des administrateurs et dirigeants?



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Revue – Modifications touchant les documents de la société (suite)

- Formules de consentement
  - Consentement des actionnaires à recevoir un avis d'assemblée par voie électronique
  - Preuve du consentement de l'administrateur à son élection :
    - . Formule de consentement
    - ou
    - . Exercice des fonctions d'administrateur



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Revue : aperçu des grandes lignes de la réforme de la LCSA

- Incidences de la réforme sur la Direction générale des corporations
- Incidences de la réforme sur les documents ainsi que sur les assemblées et réunions de la société



# III. Aspects généraux de la réforme de la LCSA

- 4 grands thèmes :
  - Compétitivité
  - Responsabilité
  - Participation des actionnaires
  - Efficacité



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Compétitivité

- Réduction des exigences relatives au lieu de résidence des administrateurs
- Clarification des moyens de défense des administrateurs
- Élargissement du droit à indemnisation des administrateurs
- Assouplissement des modes de financement des sociétés



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Clarification des moyens de défense des administrateurs

- Ajout de la défense de la diligence raisonnable
- Maintien de la défense de l'appui de bonne foi



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Élargissement du droit à indemnisation des administrateurs

- Les procédures d'enquête sont désormais couvertes
- La société peut avancer des fonds à ses administrateurs ou dirigeants
- La société peut indemniser les administrateurs ou dirigeants d'une autre « entité »
- Conditions d'admissibilité
- Droit à indemnisation au titre des frais de défense
- Aucune restriction touchant l'assurance relative à la responsabilité des administrateurs et dirigeants



# Assouplissement des modes de financement de la société

- Élimination des restrictions touchant l'aide financière
- Autorisation/délégation à l'égard des émissions de catégories d'actions
- Comptes capital déclaré
- Possibilité pour les filiales d'acquérir des actions de leur société mère



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Élimination des restrictions touchant l'aide financière

- Problème lié à l'application du critère de solvabilité
- Maintien de certaines protections



# Comptes capital déclaré (CCD)

- Échange d'actions contre des biens
- CCD : les transferts sont facilités
  - Échange d'actions contre des biens
  - Échange d'actions dans le cadre des fusions ordinaires
  - Les administrateurs ne sont pas responsables en cas de réduction du CCD



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

- # Acquisition par la filiale d'actions de la société mère
- Conditions préalables à l'acquisition
    - La filiale et la personne morale visée ne doivent pas résider au Canada
    - Valeur d'achat des actions = juste valeur marchande
    - Les actions doivent être détenues par un grand nombre d'actionnaires et être négociées sur une bourse canadienne
    - Absence de lien de dépendance
    - Seul but : transfert des actions à la personne morale visée



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Acquisition par la filiale d'actions de la société mère (suite)

- Conditions applicables après l'acquisition
  - Transfert immédiat des actions aux actionnaires visés
  - La filiale ne conserve aucun droit de propriété effective
  - Ni la filiale non plus que la personne morale visée ne peuvent devenir canadiennes
  - Résultat final : personne morale visée = filiale d'une filiale



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Responsabilité

- Responsabilité proportionnelle modifiée
- Convention unanime des actionnaires



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Responsabilité proportionnelle modifiée

- Répartition du montant de l'indemnité entre plusieurs défendeurs
- Perte liée aux renseignements financiers exigés par la LCSA
- Impossibilité de recouvrer l'indemnité de plus d'un défendeur ou mis en cause



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## La règle de la responsabilité solidaire s'applique encore aux demandeurs qui sont...

- des organismes du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial,
  - sauf dans le cas des mandataires de Sa Majesté qui sont négociants en valeurs
- des oeuvres de bienfaisance
- des fournisseurs dont la créance n'est pas garantie
- des particuliers dont l'investissement est inférieur à 20 000 \$ (sauf s'il existe des motifs justes et raisonnables)
- des défendeurs ou mis en cause qui se sont livrés à des actes frauduleux ou malhonnêtes



# Conventions unanimes des actionnaires (CUA)

- Les actionnaires ou mis en cause agissant à titre d'administrateurs ont les droits et les responsabilités des administrateurs
- Les actionnaires peuvent lier à l'avance leur discrétion
- La personne qui a acquis des actions a le droit d'annuler l'acquisition si elle n'est pas informée de l'existence d'une cua



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Participation des actionnaires

- Amélioration des moyens de communication des actionnaires
  - Assouplissement des règles relatives aux dissidents qui sollicitent des procurations
  - Élargissement des règles concernant les propositions présentées par les actionnaires
- Assemblées et vote par voie électronique autorisés



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

## Assouplissement des exigences relatives aux circulaires sollicitant des procurations

- Exceptions à la règle relative à la circulaire de la direction sollicitant des procurations :
  - sociétés n'ayant pas fait appel au public et ne comptant pas plus de 50 actionnaires
- Exceptions à la règle relative à la circulaire des dissidents sollicitant des procurations :
  - communications « concernant les activités commerciales et les affaires internes de la société »
  - 15 actionnaires ou moins
  - diffusion publique, discours ou publication
  - annonce publique



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Élargissement des règles applicables aux propositions des actionnaires

- Les actionnaires bénéficiaires peuvent présenter des propositions
- Les motifs pouvant être invoqués pour rejeter une proposition sont restreints



## Propositions des actionnaires – exigences relatives à l'admissibilité

- L'actionnaire ou le groupe qui présente une proposition doit remplir les conditions suivantes :

- détenir au moins 1 % des actions portant droit de vote ou détenir des actions valant au moins 2 000 \$
- avoir été propriétaire des actions depuis au moins six mois
- respecter le délai de présentation : 90 jours avant l'anniversaire de l'avis d'assemblée
- avoir bénéficié de l'appui nécessaire au cours des cinq dernières années



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Efficacité

- Abroger les dispositions concernant les rapports d'initiés et les offres d'achat visant à la mainmise
- Permettre les communications électroniques
- Préciser que les opérations de fermeture et les opérations d'éviction sont autorisées



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Abrogation

- Dispositions concernant les rapports d'initiés
- Dispositions concernant les offres d'achat visant à la mainmise
- Dispositions concernant le dépôt des documents relatifs aux valeurs mobilières



# Les opérations de fermeture et d'éviction sont autorisées

- Opérations de fermeture
  - Respect de la législation provinciale en matière de valeurs mobilières
- Opérations d'éviction
  - Approbation par une majorité des actionnaires minoritaires



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Acquisitions forcées

- Droits des actionnaires dissidents
  - opération de fermeture ou d'éviction
  - 1 catégorie d'actions
- Pollicitant faisant l'acquisition d'au moins 90 % des actions
  - les actionnaires qui n'offrent pas leurs actions peuvent demander le rachat des actions



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Résumé

Avantages pour les sociétés  
et les investisseurs :

- participation des actionnaires
- compétitivité
- efficacité



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Résumé (suite)

- Participation des actionnaires
  - Communication avec les actionnaires
  - Propositions des actionnaires



Industry  
Canada

Industrie  
Canada

# Résumé (suite)

- Compétitivité
  - diminution des exigences relatives au lieu de résidence des administrateurs
  - création du moyen de défense de la diligence raisonnable
  - élargissement du droit à indemnisation des administrateurs



# Résumé (suite)

- Efficacité
  - méthodes électroniques
    - réunions et assemblées
    - participation des actionnaires et administrateurs
    - vote
  - abrogation des dispositions concernant
    - les rapports d'initiés
    - les offres d'achat visant à la mainmise
    - les restrictions relatives à l'aide financière